

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Pradines

Communauté d'agglomération du Grand Cahors

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy

Contrat Cadre

2018 / 2021

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Lot, représenté par Serge RIGAL, son Président,

La Commune de Pradines, représentée par Denis MARRE, son Maire,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, représentée par Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, son Président,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Quercy, représenté par Danielle DEVIERS, sa Vice-Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 12 octobre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Pradines,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXXXX en date du XXXX,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Pradines en date du 3 octobre 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors en date du XXXXX,

Vu la délibération en date du XXXXX du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy,

Il est convenu ce qui suit :



Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 intercommunalités contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (villes-centres et communes/pôles de services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine... Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,

- vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Lot, la Commune de Pradines, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et le PETR du Grand Quercy :

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Pradines vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux**Présentation de la Commune et de son territoire**

Village construit sur une terrasse du Lot, la commune de Pradines s'est développée dans la continuité urbaine de la ville-préfecture de Cahors. Elle joue un rôle important dans l'accueil des populations, notamment des actifs travaillant sur Cahors (presque 80% des résidents actifs travaillent hors de Pradines). Outre son attractivité résidentielle, la commune attire également des habitants de presque tout le territoire du Grand Cahors grâce à l'implantation d'un hypermarché sur l'extrême sud de la commune.

Structurée le long de la RD 8, la commune est composée de plusieurs polarités correspondant aux centres des anciens villages et hameaux (le bourg ancien de Pradines, le hameau de Flottes, le bourg de Labéraudie et le hameau de Flaynac). La majorité des commerces et des services se trouvent à Labéraudie qui est connecté au bourg ancien de Pradines par un tissu résidentiel composé de constructions neuves relativement dense. Les équipements publics sont concentrés dans une zone située entre ces deux polarités principales.



Vue aérienne du centre-bourg de Pradines (Flaynac et Flottes ne figurent pas sur cette photo)

En 2014, la population de Pradines s'élevait à 3 735 habitants (population DGF), soit 8% de la population de l'agglomération et 15% de la population du pôle urbain. En trois décennies, la population a triplé.

L'attractivité de Pradines est surtout résidentielle, et se présente notamment via la création de nouveaux logements : le nombre de logements a augmenté de 8% (123 logements) en 5 ans afin d'accueillir les nouveaux arrivants et faire face au desserrement des ménages.

Pradines attire surtout des jeunes ménages sans enfant ou avec des enfants en bas âge : la part de la population de 0 à 14 ans, ainsi que celle en ménage, avec ou sans enfant, est surreprésentée en comparaison avec la population du Grand Cahors. Comme dans les autres communes de première couronne autour de Cahors, le revenu médian disponible par unité de consommation des habitants de Pradines (20 856 €) est plus élevé que celui des habitants de l'agglomération (19 851 €). Cela est dû au fait que les catégories socio-professionnelles moyennes (« professions intermédiaires ») sont légèrement sur-représentées à Pradines.

Malgré une augmentation du chômage entre 2009 et 2014, le taux de chômage des habitants de Pradines (13,3% au sens du recensement) reste inférieur à celui de l'agglomération.

Le développement économique

Avec Cahors, Pradines forme un pôle commercial de rang départemental. Cette unité urbaine concentre les activités commerciales, administratives et de services du territoire et compte 666 emplois. Conformément à son profil de commune périurbaine, les entreprises du secteur des services aux particuliers sont surreprésentées.

L'activité économique se concentre sur la partie de la zone d'activités de Labéraudie qui se trouve en partie sur la commune, notamment l'hypermarché E. Leclerc qui a bénéficié d'une extension en 2016. La commune a également deux zones d'activités limitrophes, les Giganties et les Vignals, qui, regroupées, répondent aux critères d'une zone d'activité d'intérêt communautaire comme définis par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

En comparaison à d'autres communes de l'agglomération qui sont des destinations touristiques (Cahors, Saint-Cirq Lapopie, Cabrerets) ou qui ont de nombreuses résidences secondaires, Pradines n'a pas un caractère touristique et ne compte qu'un seul hôtel deux étoiles. Un parc de loisirs d'activités de plein nature (accrobranche, escalade, course d'orientation, kayak, paintball, football et laserwood), Cap Nature, est implanté sur la commune. Actuellement, la commune est peu impactée par le développement de la navigation touristique sur le Lot.

Depuis 1988, la commune a perdu 75% de ses exploitations agricoles et 64% des emplois agricoles. La consolidation des exploitations agricoles a permis de ralentir la perte des surfaces agricoles utilisées (SAU), qui ont diminué de 18% sur la même période. Aucun des agriculteurs exploitants de plus de 60 ans, qui représentent la moitié des agriculteurs exploitants sur la commune, n'a de successeur identifié. Cependant, on note la replantation de vignes en bord du Lot sur les plaines alluviales.

Le logement

La vaste majorité des logements sur la commune sont des maisons individuelles. La commune construit en moyenne 35 logements par an, dont deux tiers sont des maisons individuelles. Le projet d'aménagement de la zone des Places est le projet majeur en matière d'habitat sur Pradines. Il vise à créer environ 160 logements (de la maison individuelle à l'habitat collectif). Bien que le taux de vacance soit en augmentation depuis 10 ans sur l'ensemble du territoire du Grand Cahors, le taux de vacance à Pradines demeure très faible.

Pradines compte 282 logements sociaux, dont environ 1/3 de maisons et 2/3 de logements collectifs, soit 18 % de ses résidences principales. L'unité urbaine de Cahors-Pradines représente 89% du parc de logements sociaux du territoire du Grand Cahors et 46% de celui du département. Le parc social est en cours de développement avec le projet de la zone des Places.

L'offre de services à la population

À forte dominance résidentielle, Pradines offre néanmoins de nombreux services (commerces, services publics, agence postale...) pour ses habitants et ceux de l'ensemble de l'agglomération.

Elle est dotée notamment de trois groupes scolaires et d'un centre social et culturel. Afin de renforcer la dynamique de l'Accueil Jeunes 14-17 ans géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la commune vient de s'engager à titre expérimental, suite à la délégation de compétence par le Grand Cahors, dans la création et la gestion d'un ALSH pour les 11 à 13 ans.

Dans le domaine de la petite enfance, le taux de couverture de l'agglomération, qui s'élevait à 90,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, est plutôt bon par rapport à la moyenne nationale. Actuellement, 18 assistantes maternelles sont actives sur la commune.

La commune est dotée d'un complexe sportif comprenant deux stades, un gymnase communautaire avec dojo, un terrain de basket et des vestiaires. Une médiathèque, composée d'une bibliothèque et d'une cyberbase, fait partie du réseau de lecture publique du Grand Cahors. Tous les deux ans, la commune accompagne l'organisation d'un festival culturel consacré aux arts vivants, le Pradin'Live. Forte d'une dynamique associative, la commune a comme projet la création d'une salle festive et culturelle.

La ville constitue également un pôle de santé intermédiaire offrant à la population des communes avoisinantes un niveau de service de santé relativement élevé. Elle est dotée d'un EHPAD de 60 lits et d'une annexe protégée pour des malades Alzheimer.

La mobilité

Faisant partie du périmètre des transports urbains, la commune est desservie par deux lignes régulières de bus urbains et deux lignes de transport à la demande. La relation Cahors-Pradines génère quotidiennement 1 010 trajets liés au travail. Malgré la proximité de Pradines et Cahors ainsi que l'offre de transport en commun adaptée aux besoins des actifs, 88% des actifs pradinois se rendent sur leur lieu de travail en voiture. Il n'est donc pas surprenant qu'une part élevée (42%) des ménages ait au moins deux voitures.

L'enjeu pour la commune consiste donc à développer l'usage des modes alternatifs à la voiture, dont la mobilité douce, pour les trajets Pradines-Cahors ainsi qu'au sein de la commune.

Le projet environnemental

La commune est dotée d'un Agenda 21. En 2016, la commune a accueilli la légumerie centralisée du Grand Cahors et joue donc un rôle important dans la stratégie communautaire pour développer des circuits alimentaires courts. La même année, la commune a entrepris la rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une forte attractivité pour des familles et des jeunes retraités contribuant à la croissance constante de la population ; • Une offre importante d'équipements, de services, de commerces et d'associations ; • Des lignes de bus réguliers vers Cahors. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des différentes polarités, séparées physiquement, aux formes et fonctions différentes rendent la lecture urbaine difficile et contribuent à son image de « commune dortoir » ; • Cette fragmentation se traduit économiquement par des zones de chalandises de très petites tailles ne permettant pas un développement global ; • Une mobilité marquée par la voiture solo malgré des distances courtes au sein de la commune et vers Cahors ; • Lors de la concertation, les habitants ont évoqué le manque d'un lieu de vie central.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre naturel (méandres du Lot, vallée agricole, causses avec relief boisé) à valoriser ; • L'existence d'un pôle aux bords du Lot ayant le potentiel de devenir un site attractif à l'échelle de Pradines et du territoire élargi. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'étalement urbain qui absorbe progressivement les bons espaces agricoles sur le plateau ; • Un vieillissement sensible de la population ; • Un parc de logements énergivore ; • Paupérisation des occupants du parc HLM.
ENJEUX	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ancrer Pradines dans le pôle urbain « Cahors-Pradines » en termes de développement (logements notamment...), de déplacements et d'échanges. 2. Renforcer l'offre de services lié à la vie quotidienne. 3. Renforcer les mobilités durables vers Cahors et entre les différents pôles de Pradines. 4. Valoriser le Lot, la nature et les paysages. 5. Rechercher une attractivité et une identité distinctes. 	

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

Objectif général : Connecter et faire vivre la multipolarité

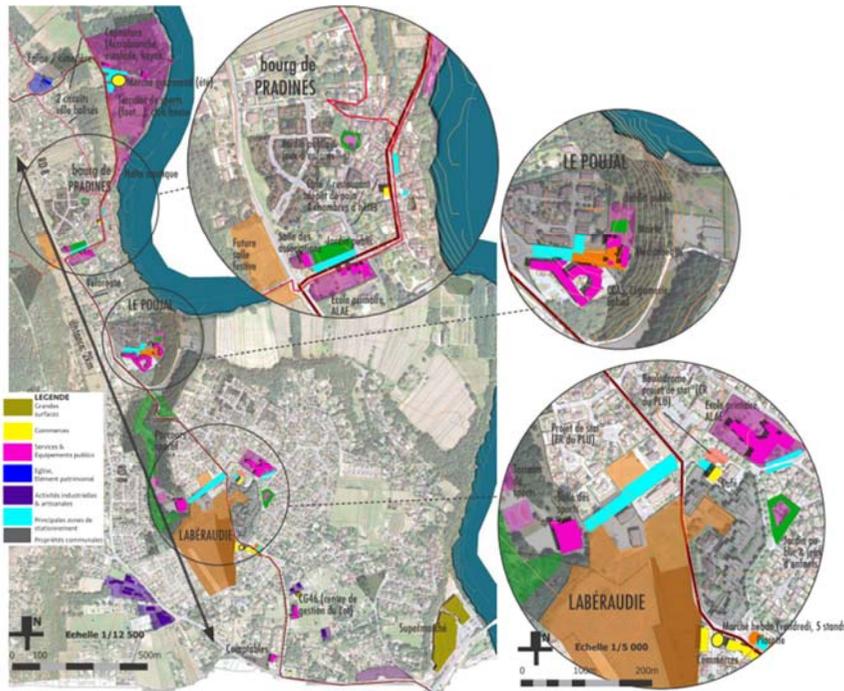
Du fait de son expansion progressive, la commune est organisée autour de quatre pôles : le quartier Labéraudie, le quartier de la Mairie, le bourg ancien de Pradines et le site en bord du Lot. Ces quatre pôles créent une armature forte d'équipements et de services, mais posent des problèmes en termes de déplacements. Malgré la faible distance entre chaque pôle (environ 500 mètres, soit 8 min à pied ou 2 min à vélo), les Pradinois sont majoritaires (70%) à utiliser leur voiture pour les déplacements au sein de la commune. Cette polarité crée également des zones de chalandise très restreintes puisque les habitants ont tendance à fréquenter uniquement les commerces de leur pôle. Cette zone de chalandise impacte fortement la viabilité des commerces de proximité du pôle commercial de Labéraudie.

Ces commerces risquent donc de disparaître renforçant ainsi le caractère de cité dortoir de Pradines, risquant d'augmenter l'utilisation de la voiture au quotidien. Afin d'éviter cette situation tout en assurant la viabilité des acteurs économiques, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie articulée autour de trois axes :

- Conforter et développer les polarités ;
- Relier les quatre pôles de Pradines et la connecter à Cahors et au Lot ;

- Continuer d'accueillir une population diverse.

Conforter et développer les polarités



Les trois pôles de vie de la commune regroupent l'essentiel des services, des équipements et des commerces. À ces trois pôles se rajoutent un quatrième en bord du Lot qui compte de nombreux équipements sportifs au potentiel attractif à l'échelle du Grand Cahors et au-delà notamment grâce à la présence du parc de loisirs Cap Nature.

La stratégie de Pradines est de s'appuyer sur sa spécificité, la multi-centralité, comme base de son attractivité. Chacune de ses centralités a une forme et des fonctions différentes. Trois projets phares conforteront ces polarités dans les années à venir :

- la salle festive et culturelle qui sera construite à proximité du bourg ancien de Pradines et le site près du Lot ;
- l'aménagement d'une voie douce sur le long du Lot pour conforter le site de loisirs pleine nature près du Lot ;
- et la zone des Places, un projet urbain de construction d'environ 160 logements au cœur du quartier de Labéraudie.

L'enjeu est donc d'assurer la complémentarité entre les quatre pôles, d'utiliser les projets phares comme levier pour conforter les équipements et commerces existants, et de créer des nouveaux lieux de vie souhaités par les habitants.

À moins de 15 minutes à pied l'un à l'autre, les quatre pôles sont, de premier abord, facilement accessibles par tout habitant. Cependant, cette distance relativement courte peut être complexe à franchir en raison du relief (un vallon sépare Labéraudie du pôle de la Mairie), des linéaires peu lisibles, et de l'insécurité de certains axes.

En reliant les quatre pôles par des cheminements doux agréables, sécurisés et lisibles, la commune élargira la zone de chalandise de chaque pôle. En facilitant les déplacements à pied ou à vélo, les habitants seront incités à fréquenter les commerces de proximité qui se trouvent désormais sur leurs trajets quotidiens (école, activités, loisirs) et isochrones de l'hypermarché et de Cahors.

Continuer d'accueillir une population diverse

Pradines a une attractivité résidentielle indéniable et de longue date. La croissance constante de la population depuis 1975 est portée en majorité par des ménages actifs avec enfants (souvent des primo-accédants ayant quitté un appartement à Cahors) souhaitant habiter une maison tout en ayant accès aux loisirs urbains ainsi que par des ménages plutôt âgés, auparavant installés dans une commune rurale, qui souhaitent se rapprocher des services de la ville (notamment l'offre de santé et de transports).

Afin de s'assurer que la commune puisse continuer à accueillir une population diverse, elle doit anticiper :

- le desserrement des ménages en réajustant l'offre des logements de taille plus modeste (T2 et T3) ;
- la hausse de la précarité énergétique en encourageant la réhabilitation énergétique des logements privés et sociaux ;
- les limites de l'étalement urbain en promouvant une densification douce du tissu bâti.

La Commune doit également veiller à l'attractivité du parc social qui participe largement au renouvellement démographique.

Inscrire le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre dans son contexte communautaire et territorial

Au regard des services qu'ils proposent, les principaux bourgs portent et relaient l'identité et l'image du Grand Cahors et le Grand Quercy. Le Projet d'Agglomération et le SCOT soulignent notamment que la présence de bourgs-centres dynamiques et attractifs est décisive à la qualité de vie, à la cohésion sociale et au développement économique du Grand Cahors. Le renouvellement de l'habitat, l'amélioration de sa qualité font partie des leviers à activer pour conforter et affirmer le rôle stratégique joué par les bourgs centres dans leur environnement.

A l'échelle du territoire du Grand Cahors et du territoire de projet du Grand Quercy, plusieurs démarches sont en cours visant à conforter les centralités du territoire, résorber la vacance dans le bâti ancien qui se trouve principalement dans les centres bourgs et assurer la qualité

d'habiter dans le contexte de la transition écologique. Ces démarches seront mises en œuvre à Pradines et contribueront à son projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat et la mise en œuvre de son PLH, le Grand Cahors lancera une OPAH-RU à l'échelle de l'agglomération en 2018. L'opération visera notamment à résorber la vacance dans le bâti ancien, un enjeu important à l'échelle du territoire, en l'approchant comme un gisement potentiel pour intensifier le développement de l'habitat dans les zones déjà équipées et proches des services. Pour ce faire, le Grand Cahors s'appuiera sur les outils incitatifs et coercitifs déjà expérimentés sur le centre-ancien de Cahors et les adaptera aux spécificités de chaque centre-bourg.

Dans le cadre de sa candidature Pays d'Art et d'Histoire, le Grand Cahors coordonnera la réalisation des inventaires du patrimoine par ses communes-membres. Les inventaires permettront de valoriser le patrimoine du territoire auprès des visiteurs comme des habitants et guideront les choix dans les projets d'aménagement des espaces publics et de réhabilitation du bâti.

Rendre le parc de logements plus économe et lutter contre la précarité énergétique des ménages du territoire est un défi majeur de la lutte contre le réchauffement climatique pour le territoire. Afin de relever ce défi, le PETR Grand Quercy réalisera un PIG à l'échelle de ses sept communautés de communes et d'agglomération membres. Ce PIG visera notamment la rénovation énergétique et la lutte contre la précarité énergétique.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

AXE 1 : Conforter et développer les polarités	
Action 1 : Développer le secteur salle festive/le bourg ancien de Pradines/site près du Lot	<p><i>Projets envisagés à court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une salle festive et culturelle • Aménagement d'une voie douce le long du Lot • Concertation et réalisation d'une étude pour valoriser et développer le site près du Lot et le bourg ancien de Pradines <p><i>Projets envisagés à moyen et long termes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du site près du Lot et le bourg ancien de Pradines
Action 2 : Développer la zone des Places afin de renforcer l'existant	<p><i>Projets envisagés à court et moyen termes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des espaces publics et création d'un espace multi-services en lien avec la zone des Places
AXE 2 : Relier les quatre pôles de Pradines et se connecter à Cahors et au Lot	
Action 1 : Créer des liens en mobilité douce	<p><i>Projets envisagés à court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser l'aménagement de la RD8 en boulevard urbain (giratoire de la Mairie au giratoire Charles Pilat) • Etudier l'aménagement des cheminements doux créant des liens entre les polarités • Mettre en place un plan piétons et vélos pour inciter l'utilisation des modes doux <p><i>Projets envisagés à moyen terme :</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement cheminements doux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Axe Nord/Sud ○ vers Cahors ○ barreaux vers le RD8 ○ lien entre la salle festive et le site du Lot
AXE 3 : Continuer d'accueillir une population diverse	
Action 1 : Renforcer la qualité et le confort du parc de logements	<p><i>Projets envisagés à court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation thermique et réaménagement des espaces extérieurs du parc social des Escalles <p><i>Projets envisagés à moyen terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement des façades et des espaces extérieurs de la résidence Beaulieu
Action 2 : Faciliter une densification douce	<p><i>Projets envisagés à court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la densification douce
AXE 4 : Inscrire le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre dans son contexte communautaire et territorial	
Action 1 : Participer aux démarches mises en œuvre à l'échelle supra-communale	<p><i>Projets envisagés à court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une OPAH-RU • Lancement d'un PIG • Réalisation d'un inventaire du patrimoine

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2018 – 2021

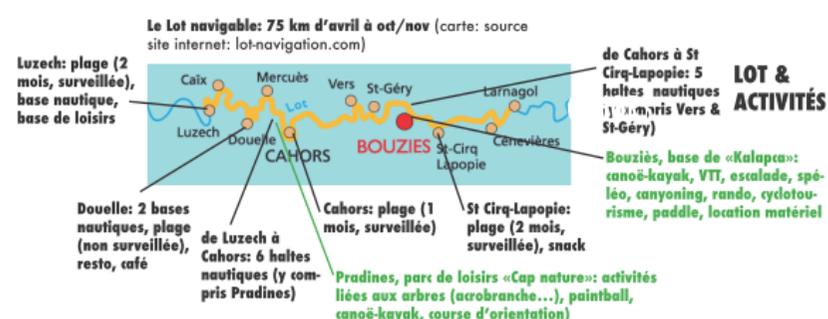
Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2018	2019	2020	2021
AXE 1 : Conforter et développer les polarités					
ACTION 1.1 Développer le secteur salle festive/le bourg ancien de Pradines/site près du Lot	<i>Projet 1.1.1 :</i> Création d'une salle festive et culturelle				
	<i>Projet 1.1.2 :</i> Aménagement d'une voie douce le long du Lot				
ACTION 1.2 Développer la zone des Places afin de renforcer l'existant	<i>Projet 1.1.3 :</i> Concertation et réalisation d'une étude pour valoriser et développer le site près du Lot et le bourg ancien de Pradines				
	<i>Projet 1.2.1 :</i> Aménagement des espaces publics et création d'un espace multi-services en lien avec la zone des Places				
AXE 2 : Relier les quatre pôles de Pradines et se connecter à Cahors et au Lot					
ACTION 2.1 Créer des liens en mobilité douce	<i>Projet 2.1.1 :</i> Mettre en place un plan piétons et vélos pour inciter l'utilisation des modes doux				
	<i>Projet 2.1.2 :</i> Etudier l'aménagement des cheminements doux créant des liens entre les polarités				

	Projet 2.1.3 : Finaliser l'aménagement de la RD8 en boulevard urbain (giratoire de la Mairie au giratoire de Charles Pilat)				
AXE 3 : Continuer d'accueillir une population diverse					
ACTION 3.1 Renforcer la qualité et le confort du parc de logements	Projet 3.1.1 : Isolation thermique et réaménagement des espaces extérieurs du parc social des Escales				
ACTION 3.2 Faciliter une densification douce	Projet 3.2.1 : Favoriser la densification douce				
AXE 4 : Inscrire le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre dans son contexte communautaire et territorial					
ACTION 4.1 Participer aux démarches mises en œuvre à l'échelle supra-communale	Projet 4.1.1 : Mise en œuvre d'une OPAH-RU				
	Projet 4.1.2 : Réalisation d'un inventaire du patrimoine				
	Projet 4.1.3 : Mise en œuvre d'un PIG				

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

AXE 1	Fiche action 1.1
Conforter et développer les polarités	Titre de l'action : Développer le secteur salle festive/le bourg ancien de Pradines/site près du Lot
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'image de la commune de Pradines est fortement marquée par sa situation périurbaine et son fort caractère résidentiel. Cependant, ses bords du Lot, ses paysages variés (des terrasses agricoles, des espaces naturels...) méritent d'être valorisés et (re)découverts par la population de Pradines, les habitants du Grand Cahors et les touristes. Le développement du site près du Lot permettra à la commune de créer de l'emploi, de renforcer son image d'une « ville à la campagne » et d'élargir son attractivité.</p> <p>Au cœur de la vallée du Lot, Pradines reste pourtant hors le maillage d'une série des sites ouverts sur le Lot (Luzech, Douelle, Cahors...). Afin de l'intégrer, la commune doit proposer une offre originale en s'appuyant sur ces espaces naturels et son cadre paysager unique.</p>	
 <p style="text-align: center;">Le Lot navigable: 75 km d'avril à oct/nov (carte: source site internet: lot-navigation.com)</p>	
<p>Le projet de développement de ce pôle, qui devrait être défini d'ici 2021, renforcera les activités déjà existant sur le site (halte nautique, terrains de sports, stade, Cap Nature...) pour une attractivité plus forte toute l'année et pour un public élargi (touristes, habitants du secteur). Ce projet sera conforté par la création d'une voie douce (en partie sur des chemins déjà existants) en complément avec la Voie Verte sur la rive droite afin de positionner Pradines dans un circuit global lié au Lot.</p> <p>La salle culturelle et festive, répondant aux besoins exprimés par les habitants et les associations, attirera des flux à l'échelle supra-communale confortant ce pôle à devenir et l'attractivité de Pradines à l'échelle de l'agglomération.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Faire venir un nouveau public (touristique, mais aussi du Grand Cahors) sur le secteur des loisirs près du Lot ; • Trouver une nouvelle attractivité qui fonctionne toute l'année ; • Valoriser plus largement la situation particulière de Pradines en bord de Lot (présence de l'eau, vastes terrasses agricoles, falaises, espaces boisés) ; • Mettre en valeur l'activité agricole, viticole et maraîchère. 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1 : Création d'une salle festive et culturelle

Descriptif : Création d'une salle d'une capacité de 400 places assises, qui accueillera des événements communaux (activités liées à la population – repas, fêtes – et à la vie associative notamment pour celles axées sur le spectacle vivant) et extra-communales (spectacles, salons, manifestations).

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 3,9 M € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018
 2019
 2020
 2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département, Grand Cahors

**Projet 1.1.2** : Aménagement d'une voie douce le long du Lot

Descriptif : Réalisation d'une étude préalable et création d'un axe complémentaire à la Voie Verte jusqu'à Cahors au bord du Lot

Maître d'ouvrage : à déterminer

Coût estimatif : Création des chemins : 180 000 € ; Création d'une passerelle au-dessus du Lot : 3,5 à 6 M € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018
 2019
 2020
 2021

Partenariat technique et financier : à déterminer

**Projet 1.1.3** : Concertation et réalisation d'une étude pour valoriser et développer le site près du Lot et le bourg ancien de Pradines

Descriptif : Réalisation d'une étude de programmation concernant l'installation maîtrisée de nouvelles activités sur le site près de Lot (placette, plage surveillée ou non, boulodrome, jeux, renforcement des jardins familiaux, plus grande ouverture de la buvette de Cap Nature, nouveau club hippique, nouveau café de type « bistrot de pays », événement festif...) valorisant et utilisant l'existant (halte nautique, pique-nique, jardins potagers, activités de Cap Nature) et renforçant le lien avec le bourg ancien de Pradines.

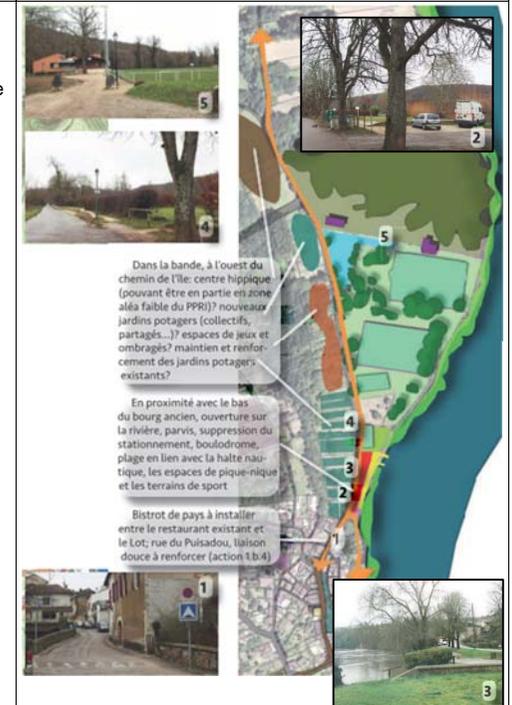
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 15 000 € à 40 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018
 2019
 2020
 2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département, Grand Cahors



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation effective des actions. Fréquentation et taux d'occupation de la salle festive et culturelle.

Axe 1

Fiche action 1.2

Conforter et développer les polarités

Titre de l'action :
Développer la zone des Places afin de renforcer l'existant

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Un schéma directeur d'aménagement pour la zone des Places, une réserve foncière de 6 hectares à proximité du pôle commercial de Labéraudie, a été arrêté et sera mis en œuvre par phases par la SA Polygone. Les axes du projet consistent à apporter une offre diversifiée d'environ 160 logements (de la maison individuelle à l'habitat collectif).

Objectifs stratégiques

- Concentrer les lieux de vie sociale et économique, afin de les rendre lisibles et viables ;
- Conforter l'attractivité du quartier grâce aux équipements / services / commerces / espaces publics qui le spécifient ;
- Répondre aux besoins des habitants existants, des utilisateurs et des futurs habitants.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1 : Aménagement des espaces publics et création d'un espace multi-services en lien avec la zone des Places

Descriptif : Elaboration d'un programme et réalisation des travaux permettant de renforcer l'offre de services à Labéraudie.

Étapes :

1. Concertation avec les porteurs de projet médicaux et para médicaux, les commerçants du petit pôle commercial et les associations.
2. Etude des besoins de la population, des professionnels et des associations en matière de services et d'activités.
3. Etude approfondie avec programmation des axes retenus en matière de :
 - Renforcement de l'attractivité voire des activités du pôle commercial ;
 - Définition des services à implanter dans le secteur des Places (pôle médical et paramédical, services à l'enfance, services à la population...);
 - Faisabilité et programmation d'un tiers-lieu ;
 - Aménagements de l'espace public.
4. Réalisation du programme.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : Concertation et études : 15 000 € à 20 000 € HT ; Travaux : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

Concertation et étude de programmation :

2018

2019

Réalisation :

2020

2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département, CAF



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation effective des actions. Taux de vacance et de rotation des commerces du pôle commercial, taux d'occupation du tiers-lieu.

Axe 2**Fiche action 2.1****Relier les quatre pôles de Pradines et se connecter à Cahors et au Lot****Titre de l'action :**
Créer des liens en mobilité douce**PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

A moins de 15 minutes à pied de l'un à l'autre, les quatre pôles sont, de premier abord, facilement accessibles de tout habitant. Cependant, cette distance relativement courte peut être complexe à franchir en raison du relief (un vallon sépare Labéraudie du pôle de la Mairie), des linéaires peu lisibles, et de l'insécurité de certains axes.

En reliant les quatre pôles par des cheminements doux, agréables, sécurisés et lisibles, la Commune élargira la zone de chalandise de chaque pôle. En facilitant les déplacements à pied ou à vélo, la Commune encouragera les habitants à fréquenter les commerces de proximité qui se trouvent désormais sur leurs trajets quotidiens (école, activités, loisirs) et isochrone de l'hypermarché et de Cahors.

Objectifs stratégiques

- Relier les quatre pôles (site près du lot, bourg ancien de Pradines, pôle mairie/bibliothèque, quartier de Labéraudie) par les modes doux (piétons et vélos) répondant aux besoins de tous les publics (riverains, scolaires, PMR, touristes, piétons et personnes à vélos) et tous les types de trajets (domicile vers travail/équipements/commerces/services/loisirs) ;
- Créer une offre réellement et rapidement concurrentiel à l'utilisation de la voiture individuelle.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1 : Mettre en place un plan piétons et vélos pour inciter l'utilisation des modes doux

Descriptif : Définir et mettre en place un « plan piétons + vélos » : les actions pourraient inclure des communications sur des itinéraires vélos et piétons, des incitations pour l'achat ou l'utilisation des vélos et des vélos électriques, l'installation de petits équipements (garages à vélos...) facilitant l'utilisation des modes doux...

Maître d'ouvrage : Commune **Coût estimatif :** 5 000 € à 10 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- 2018
 2019
 2020
 2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département, Grand Cahors

Projet 2.1.2 : Etudier l'aménagement des cheminements doux créant des liens entre les polarités

Descriptif : Mener une étude pour identifier les trajets les plus directs et les plus agréables possible, avec une pente la moins forte possible en utilisant dès que possible les terrains déjà communaux pour faciliter l'aménagement des liaisons. Identifier des emplacements réservés dans le PLU.

Trois types de liaisons seront créés en trois temps :

- dans un premier temps, un axe nord-sud connectant le site près du Lot à Labéraudie en passant par le bourg ancien de Pradines et le quartier de la Mairie ;
- dans un deuxième temps, des barreaux est-ouest entre l'axe nord-sud et la RD8
- dans un troisième temps, une liaison vers Cahors

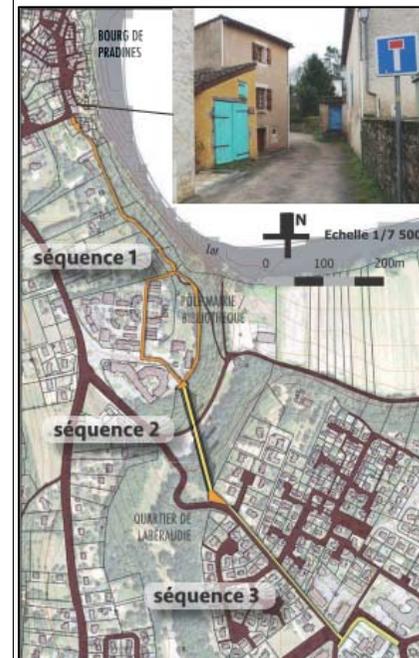
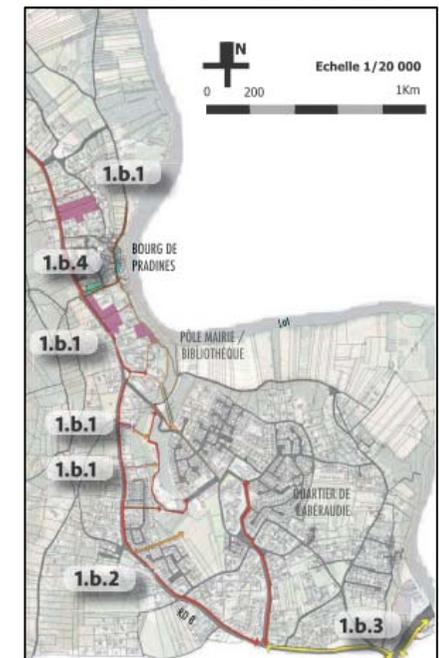
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 15 000 à 30 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- 2018
 2019
 2020
 2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département

Axe nord-sud*Barreaux est-ouest et liaison vers Cahors*

Projet 2.1.3 : Finaliser l'aménagement de la RD8 en boulevard urbain (giratoire de la Mairie au giratoire de Charles Pilat)

Descriptif : Dans la continuité des travaux en cours, réaménager la RD 8 du giratoire de la Mairie au giratoire de Charles Pilat en boulevard urbain doté des pistes cyclables et des trottoirs.

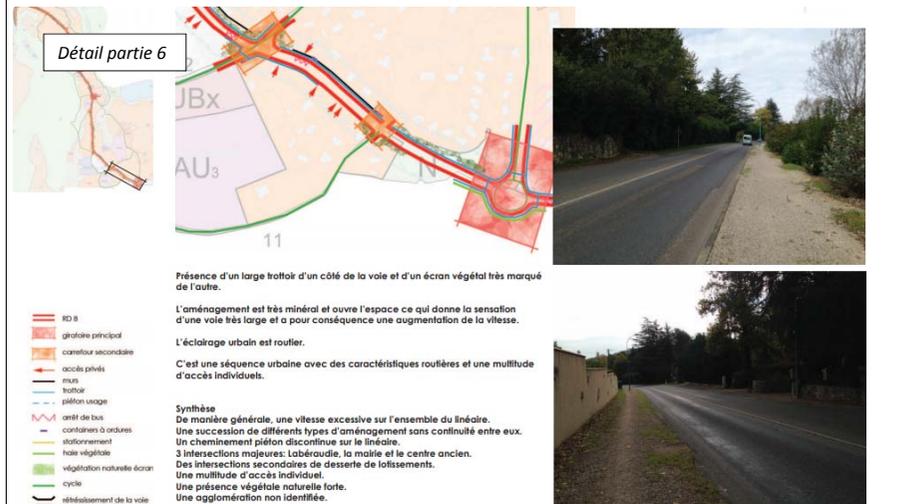
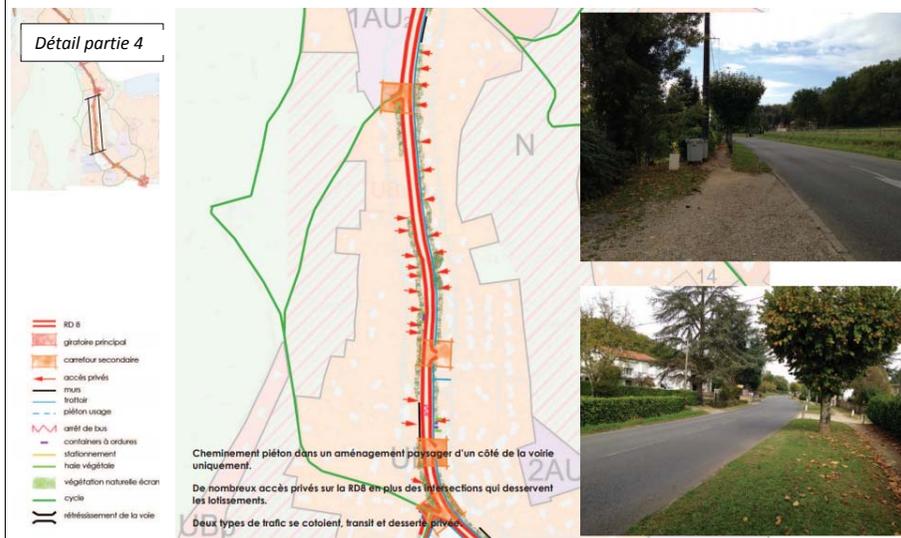
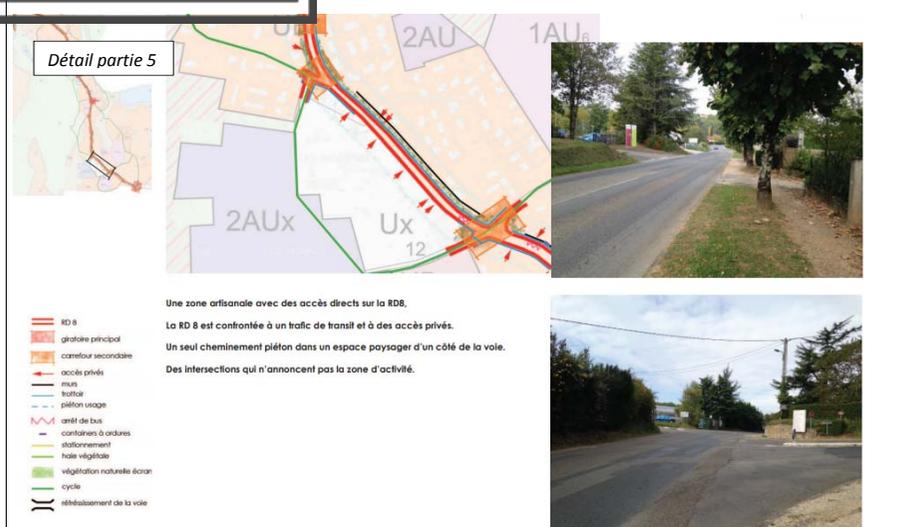
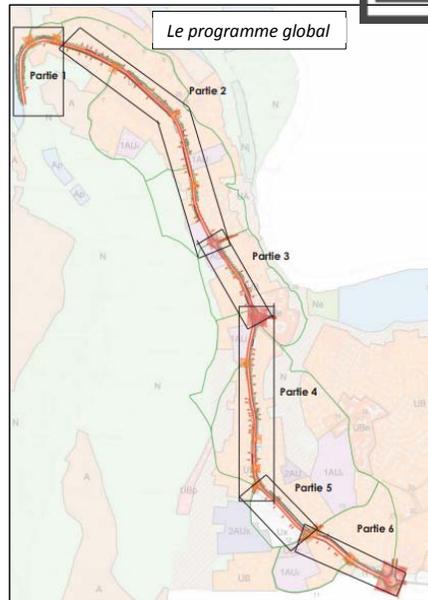
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 800 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021

Partenariat technique et financier : Etat, Région (hors VRD), Département



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation effective des actions. Part modal des modes actifs dans les déplacements des Pradinois.

Axe 3	Fiche action 3.1	Axe 3	Fiche action 3.2
Continuer d'accueillir une population diverse	Titre de l'action : Renforcer la qualité et le confort du parc de logements	Continuer d'accueillir une population diverse	Titre de l'action : Faciliter une densification douce
PRESENTATION DE L'ACTION		PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte		Contexte	
<p>Pradines a une attractivité résidentielle indéniable et de longue date. La croissance constante de la population depuis 1975 est portée en majorité par des ménages actifs avec enfants (souvent des primo-accédants ayant quitté un appartement à Cahors) souhaitant habiter une maison tout en ayant accès aux loisirs urbains ainsi que des ménages plutôt âgés, auparavant installés dans une commune rurale, qui souhaitent se rapprocher des services de la ville (notamment l'offre de santé et des transports).</p> <p>Afin de s'assurer que la commune puisse continuer à accueillir une population diverse, elle doit anticiper :</p> <ul style="list-style-type: none"> le desserrement des ménages en réajustant l'offre des logements de taille plus modeste (T2 et T3) ; et la hausse de la précarité énergétique en encourageant la réhabilitation énergétique des logements privés et sociaux. <p>La Commune doit également veiller à l'attractivité du parc social qui participe largement au renouvellement démographique.</p>		<p>Pradines a une attractivité résidentielle indéniable et de longue date. La croissance constante de la population depuis 1975 est portée en majorité par des ménages actifs avec enfants (souvent des primo-accédants ayant quitté un appartement à Cahors) souhaitant habiter une maison tout en ayant accès aux loisirs urbains ainsi que des ménages plutôt âgés, auparavant installés dans une commune rurale, qui souhaitent se rapprocher des services de la ville (notamment l'offre de santé et des transports).</p> <p>Jusqu'à présent cette attractivité résidentielle a été fondée sur la construction de logements en diffus. Afin d'atteindre les objectifs du SCOT et du PLUi, Pradines doit densifier le tissu bâti.</p>	
Objectifs stratégiques		Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la qualité et la diversité du parc de logement ; Produire du logement au plus près des équipements structurants et des cheminements doux. 		<ul style="list-style-type: none"> Consolider l'attractivité de la commune tout en limitant l'étalement urbain ; Permettre une offre de logements individuels au plus près des services et des équipements dans l'espace déjà bâti. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES		DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1 : Isolation thermique et réaménagement des espaces extérieurs du parc social des Escales</p> <p>Descriptif : Remettre à niveau du confort des logements sociaux des Escales par l'amélioration de la performance énergétique et réaménagement des pieds d'immeuble en cohérence avec la programmation de la zone des Places.</p> <p>Maître d'ouvrage : Lot Habitat</p> <p>Coût estimatif : 2,6 M € TTC</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2018</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2019</p> <p><input type="checkbox"/> 2020</p> <p><input type="checkbox"/> 2021</p>	<p><i>L'extérieur actuel d'une résidence des Escales. Voir projet 1.2.1 pour le plan de situation.</i></p> 	<p>Projet 3.2.1 : Favoriser la densification douce</p> <p>Descriptif : L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier des secteurs urbanisés à enjeux ; Elaborer une Orientation d'aménagement et de programmation dans le cadre du PLUi. <p>Maître d'ouvrage : commune et Grand Cahors</p> <p>Coût estimatif : à déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2018</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2019</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2020</p> <p><input type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenariat technique et financier : Etat, Département, ADIL, CAUE, Qercy Energie</p>	 <p> Total dents creuses : 7830 m² Total division parcelles 10600 m² Accès existants Voie à créer pour désenclaver les terrains (250m) </p>
Partenariat technique et financier : Etat, Région, Département, Grand Cahors, Commune, CDC		ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION		ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Réalisation effective des actions. Nombre de logements réhabilités.		Réalisation effective des actions. Nombre de logements construits en densification.	

Axe 4	Fiche action 4.1	<input checked="" type="checkbox"/> 2021 Partenariat technique et financier : ANAH, Région, Département
Inscrire le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre dans son contexte communautaire et territorial	Titre de l'action : Participer aux démarches mises en œuvre à l'échelle supra-communale	Projet 4.1.2 : Réalisation d'un inventaire du patrimoine Descriptif : Recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine architectural et immobilier qui présentent un intérêt culturel, artistique ou scientifique. Avec la coordination du Grand Cahors, il s'agit de répertorier l'ensemble des biens « créés de main d'homme » et inscrits dans l'histoire de la commune, de manière à alimenter les bases de données nationales. Cette mission d'inventaire peut être valorisée dans les projets d'aménagement des parcours piétonniers (signalétique, panneaux, patrimoine). Elle contribuera également à guider et prioriser les choix d'aménagement des espaces publics et de réhabilitation du bâti ancien afin de mieux valoriser le caractère patrimonial du centre-bourg. Maître d'ouvrage : Commune Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2018 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021 Partenariat technique et financier : Région, Grand Cahors
PRESENTATION DE L'ACTION		
Contexte		
<p>Au regard des services qu'ils proposent, les principaux bourgs portent et relaient l'identité et l'image du Grand Cahors et le Grand Quercy. Le Projet d'Agglomération et le SCOT soulignent notamment que la présence de bourgs-centres dynamiques et attractifs est décisive à la qualité de vie, à la cohésion sociale et au développement économique du Grand Cahors. Le renouvellement de l'habitat, l'amélioration de sa qualité font partie des leviers à activer pour conforter et affirmer le rôle stratégique joué par les bourgs centres dans leur environnement.</p> <p>A l'échelle du territoire du Grand Cahors et du territoire de projet du Grand Quercy, plusieurs démarches sont en cours visant à conforter les centralités du territoire, résorber la vacance dans le bâti ancien qui se trouve principalement dans les centres bourgs et assurer la qualité d'habiter dans le contexte de la transition écologique. Ces démarches seront mises en œuvre à Catus et contribueront à son projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.</p>		
Objectifs stratégiques		
<ul style="list-style-type: none"> • Résorber la vacance dans le bâti ancien du centre-bourg. • Conforter l'attractivité résidentielle du centre bourg en améliorant la qualité patrimoniale, le confort et la performance énergétique des logements. 		
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES		
<p>Projet 4.1.1 : Lancer une OPAH-RU Descriptif : Dans le cadre de l'élaboration du PLH et en lien étroit avec les communes, l'enquête sur le logement vacant ou encore l'identification des assises immobilières pouvant ouvrir sur des opérations requalifiantes ont montré que le patrimoine bâti des centres-bourgs comportait des gisements stratégiques pour renforcer la vitalité et l'attractivité des cœurs de bourg. Ce gisement est aussi considéré dans sa capacité à promouvoir de nouvelles réponses : habitat intergénérationnel, hébergement des saisonniers dans les secteurs touristiques du territoire...</p> <p>Il s'agit donc de mettre en œuvre un programme multi-sites d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain des centres-bourgs composé des étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude pré-opérationnelle afin de mettre à jour le diagnostic territorial, identifier les périmètres d'intervention, définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs ; • Définition des aides spécifiques du Grand Cahors, des partenaires et de la commune ; • Définition d'une stratégie opérationnelle ; • Recrutement d'un prestataire pour assurer le suivi-animation. <p>Maître d'ouvrage : Grand Cahors (animation OPAH-RU) et commune (aides complémentaires) Coût estimatif : à définir Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2018 <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020</p>		
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION		
Réalisation effective de l'action.		

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire du Grand Cahors

Le premier Projet de Territoire du Grand Cahors a été approuvé par le conseil communautaire le 7 décembre 2015. Fruit d'un travail de plus de deux ans, il repose sur l'affirmation de cinq valeurs partagées :

- Une identité construite autour d'une qualité de vie et patrimoniale entre ruralité et phénomène (r)urbain ;
- Une gouvernance partagée dans le respect de l'équilibre urbain-rural de territoire avec ses habitants ;
- Une attractivité économique basée sur la qualité du cadre de vie et des moyens de communication ;
- Des services rationnels, mutualisés, réactifs et équitablement répartis sur le territoire ;
- Un partage des moyens et des coûts pour favoriser l'accès à des services locaux efficaces.

Ce projet est organisé autour de trois grandes ambitions. Un axe transversal souligne l'importance du dialogue à trois échelles : avec les habitants, avec les communes et vers l'extérieur afin de s'ouvrir aux dynamiques existantes.

Les ambitions économiques

La stratégie économique du Grand Cahors vise à dynamiser le tissu économique existant tout en confortant l'attractivité du territoire pour les porteurs de projets exogènes. Le Schéma de développement économique et touristique (SDET), validé en mars 2018, ambitionne de renforcer les filières performantes en lien avec les forces endogènes du territoire. L'attractivité économique du territoire passe par le développement d'une main d'œuvre qualifiée et l'accompagnement des porteurs de projets. Le deuxième schéma local d'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante (SLESRIVE), en cours d'élaboration, cherche à créer une nouvelle dynamique au croisement de filières universitaires et économiques du territoire.

Ces stratégies reposent notamment sur la démarche ENERPAT qui vise à développer sur le territoire un pôle de compétences à rayonnement régional sur la thématique de la réhabilitation énergétique du bâti ancien. Ils visent également à structurer des filières en lien avec le vieillissement de la population (services à la personne, audition), à conforter le dynamisme rural (mise en place d'un Projet Alimentaire du Territoire - PAT - pour réintroduire le maraîchage sur le territoire, soutien aux activités artisanales) et à assurer l'équilibre commercial de la ville-centre vis-à-vis sa périphérie (soutien aux commerces du centre-ville, animation, étude de commercialité, rénovation des halles). De plus, les nouveaux modes de travail sont pris en compte par la collectivité qui accompagne les projets de tiers-lieux (fablab et coworking) dans leur maturation et réalisation.

En fin, l'objectif du projet de territoire d'améliorer l'identité touristique et d'élargir la saisonnalité est retranscrit dans le projet du Grand Site Occitanie. Pour atteindre cet objectif, le Grand Cahors souhaite développer un véritable projet de destination s'appuyant sur le rayonnement de Cahors et le caractère structurant de la vallée du Lot et de son vignoble. C'est pourquoi le Grand Site Occitanie, pour la période 2018-2021, est porté par le Grand Cahors et la

Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble afin d'engager des projets d'envergure et consolider les filières touristiques favorisant une logique de séjour, notamment l'itinérance (via la future voie verte), la navigation sur le Lot, l'oénotourisme, le géotourisme et le patrimoine tout en poursuivant la valorisation des cœurs emblématiques (Cahors et Saint-Cirq-Lapopie) ainsi que le site majeur de visite (la grotte du Pech-Merle à Cabrerets).

La commune de Pradines fait partie du pôle urbain de l'agglomération du Grand Cahors et à ce titre doit contribuer à son dynamisme économique. Tous les projets de Pradines visent la densification et l'interconnexion pour élargir et étoffer la zone de chalandise des commerces de proximité et ainsi garantir leur viabilité. Cet objectif est notamment le fil rouge des actions engagées autour du projet de la zone des Places. Le développement de nouvelles activités sur le site près du Lot confortera l'attractivité touristique et de loisirs de Pradines tout en créant de l'emploi.

Le Projet de Valorisation et de Développement du Bourg-Centre de Pradines, en visant la complémentarité entre les commerces de centre-bourg et celles de sa périphérie ainsi que le développement des activités touristiques de pleine nature, s'articule donc parfaitement avec l'axe économique du Projet de territoire du Grand Cahors et la stratégie de développement économique et touristique validé en 2018.

Le Grand Cahors veillera à l'articulation et la cohérence entre la stratégie économique à l'échelle communautaire et les projets économiques sous maîtrise d'ouvrage communale.

Les ambitions sociales

Les ambitions sociales du Projet de territoire visent la cohésion territoriale en adaptant l'offre de services, de logement et de mobilité aux contextes divers, du pôle urbain aux communes rurales.

Pour répondre à cette ambition, le territoire du Grand Cahors s'engage dans un schéma d'orientation culturelle afin d'afficher une identité et de rayonner à l'extérieur et de développer une offre culturelle de proximité permettant le développement d'un sentiment d'appartenance au territoire et garantissant le « bien vivre ensemble ».

Le PLH, approuvé en janvier 2018, s'engage à répondre aux besoins en logement des habitants et nouveaux arrivants tout en limitant l'étalement urbain. Pour conforter les différentes polarités du territoire et favoriser l'accès à un logement abordable pour tous, le PLH vise une meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire. Pour lutter contre l'étalement, la priorité se tourne vers la densification des centres bourgs.

Avec la révision du PSMV, la Ville de Cahors a enclenché une stratégie transversale de reconquête de la centralité, sur le leitmotiv « reconstruire la ville sur la ville », désormais intitulée Cahors, Cœur d'Agglo. Après avoir expérimenté des outils (Opération Façades, taxe sur des logements vacants...) il est désormais souhaité de décliner cette stratégie sur l'ensemble des communes du territoire communautaire.

Afin d'assurer l'accès aux services sur son territoire, le Grand Cahors s'est fait confier la compétence maisons de services aux public (MSAP) par ses communes membres, alors que le transfert était optionnel, et en a ouvert deux sur son territoire à Catus et à St Gély-Vers, pôles d'équilibre de l'agglomération. Il entend également ouvrir une structure similaire sur le pôle urbain Cahors-Pradines où des problématiques d'inclusion sont également avérées.

La mobilité est également un enjeu important pour la cohésion du territoire du Grand Cahors et sa connexion avec la métropole toulousaine et Paris. En effet, la desserte interne des territoires, communautaires notamment, doit constituer un vrai enjeu, afin de garantir quotidiennement l'accès du plus grand nombre de personnes à la mobilité. La politique locale

facilitant l'intermodalité entre offres ferroviaire et routière (lignes régionales, lignes urbaines, parkings relais, ...) doit aussi être soutenue. Le Projet de territoire mise sur la recherche de complémentarité entre les différents modes de déplacement, et surtout l'intermodalité.

La stratégie de Pradines s'inscrit parfaitement dans l'objectif du SCOT, du PLUi et du PLH de limiter l'étalement urbain en confortant les centres-bourgs. Pradines vise l'augmentation de sa capacité d'accueil tout en remplissant les dents creuses et en densifiant autour des services de proximité existants.

Le Grand Cahors pilotera une OPAH-RU sur le centre-bourg en étroite coopération avec la commune. Pour valoriser le patrimoine bâti, la commune réalisera un inventaire patrimoine pour lequel le Grand Cahors aura un rôle de coordinateur.

Le projet de création d'une salle festive et culturelle revêt un caractère supra-communal et sera un outil d'attractivité pour l'agglomération. Il s'inscrit donc au projet culturel du Grand Cahors.

Enfin, la stratégie de Pradines vise un report significatif vers les modes doux pour les trajets du quotidien en aménageant des cheminements attractifs et sécurisés en conformité avec la réflexion à venir sur des modes doux à l'échelle communautaire.

Les ambitions environnementales

L'attractivité du territoire, ainsi que sa cohésion, dépendent de la prise en compte des enjeux environnementaux à l'échelle mondiale. Afin de réduire les émissions de GES, le Projet de territoire se concentre sur la rénovation énergétique du bâti et le développement des énergies renouvelables (axes de travail des TEPCV du PETR et du PNR) notamment par le biais de la démarche innovante ENERPAT. Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours d'élaboration : il s'attachera à identifier les domaines les plus énergivores et pollueurs sur le territoire puis à mettre en place des outils d'amélioration. Il constituera le volet du Plan Climat « volontaire » du Parc sur le territoire commun.

L'eau, dans toutes ses formes, et les paysages exceptionnels sont des atouts incontestables du territoire. L'eau y est à la fois une ressource essentielle, un vecteur de l'identité du territoire et un support de l'attractivité touristique. Le Projet de territoire s'engage donc à maintenir sa qualité, préserver les milieux aquatiques et améliorer la performance des équipements d'eau potable. Les extensions urbaines des dernières décennies ont eu tendance à dénaturer les paysages typiques du territoire. L'élaboration en cours du PLUi permettra de mieux appréhender et traduire cette logique de préservation et de valorisation des espaces.

En 2018, sur le fondement d'une pré-étude réalisée par le SYDED du Lot, le Grand Cahors a officiellement candidaté à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Occitanie, relatif à la mise en œuvre de la tarification incitative (TI) des ordures ménagères. Le Grand Cahors espère que la facturation de la collecte en fonction du niveau de production de déchets des bénéficiaires du service public les encouragera à modifier leurs comportements (réduire, trier, composter, recycler...) pour limiter leur contribution financière.

Outre les effets escomptés pour l'attractivité de son centre-bourg, la stratégie élaborée par Pradines participera également aux objectifs environnementaux du Grand Cahors en améliorant la consommation énergétique de l'habitat (par la mise en œuvre par le PETR d'un PIG), la facilitation de l'utilisation des modes doux (par l'aménagement des cheminements entre les quartiers d'habitation et vers Cahors) et la valorisation du cadre naturel (en valorisant les berges du Lot).

- du territoire de projet du Grand Quercy

Le Contrat Territorial Occitanie du Grand Quercy identifie trois enjeux structurants pour le développement de son territoire.

- I. Mener une action économique et une croissance verte
- II. Soutenir la transition écologique et énergétique du territoire
- III. Développer l'attractivité du territoire

Ces axes stratégiques seront déclinés sur son territoire. Les communes Bourgs-Centres seront notamment concernés par les actions menées par le PETR en faveur de la réhabilitation énergétique des logements, la mobilité et la santé.

Implication en faveur du PIG

La communauté d'agglomération du Grand Cahors s'est engagée depuis plusieurs années sur l'amélioration de la qualité d'habiter et de la performance énergétique des logements. Ces deux thématiques constituent des axes d'intervention prioritaire de la politique locale de l'habitat pour le Grand Cahors et elle a engagé, à cette fin, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre de Cahors ainsi que sur les cœurs de bourgs des communes du Grand Cahors.

D'autres communautés de communes du territoire se sont également impliquées dans ce type de démarche (diagnostic pré opérationnel sur le Quercy Blanc, OPAH, PIG et étude sur l'habitat indigne en Bouriane...).

Rendre le parc de logements plus économes et lutter contre la précarité énergétique des ménages du territoire est un défi majeur de la lutte contre le réchauffement climatique et un engagement très fort du PETR Grand Quercy qui porte depuis trois ans une action de lutte contre la précarité énergétique et un programme SLIME (Service Local d'intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) dans le cadre de son programme TEP cv, afin d'aider les ménages du territoire à diminuer leurs consommations d'énergie et à améliorer la qualité énergétique et le confort de leurs logements.

À la suite de la mobilisation des élus des communautés de communes du PETR Grand Quercy lors de la mise en place du programme TEP cv puis lors de la rédaction du contrat de ruralité dans lequel est inscrite la mise en place de ce PIG, la proposition que porte le PETR Grand Quercy est de réaliser ce PIG à l'échelle des sept communautés de communes et d'agglomération membres.

Ce PIG comportera un volet principal énergie pour la rénovation énergétique et la lutte contre la précarité énergétique, mais d'autres travaux seront également possibles comme la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, ou encore l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap. Les caractéristiques de ces interventions seront définies par une étude pré-opérationnelle et fixées en accord avec les Communautés de communes du territoire, puis formalisées dans la convention de réalisation du PIG.

La structure porteuse de cette action est le PETR, ce qui permettra de réelles économies d'échelle pour l'animation du dispositif. Toutefois l'intérêt réel de cette démarche repose avant

tout et principalement sur la volonté et l'engagement politique des collectivités du territoire à mener ce type d'action mutualisée.

La démarche identifiée pour la réalisation de ce PIG comportera :

- Une étude pré opérationnelle qui sera menée en 2018.
- Le suivi Animation du PIG réalisé sur 3 ans de 2019 à 2021.

Les mobilités au sein du territoire du PETR

Le PETR Grand Quercy accompagne les bourgs-centre dans l'élaboration de leur contrat avec l'ambition de permettre la dynamisation des différentes fonctions inhérentes à leur développement.

Le nécessaire positionnement de ces bourgs-centre dans le territoire comme des pôles d'équilibre ou de services leur confère un rôle majeur dans le maillage et l'équilibre des dynamiques de renforcement de l'offre de service des différentes intercommunalités qui le composent.

Cette dimension du développement des bourgs-centre du PETR Grand Quercy met en évidence les fonctions de centralités de ces communes et leur rôle de structuration du territoire de la zone d'emploi de Cahors.

Ces bourgs-centres structurent et travaillent sur le renforcement des liens entre leur centre bourg et les différents équipements structurants répartis au fur et à mesure de leur création, du cœur jusqu'à la périphérie de ces communes. Cette réflexion doit permettre aux habitants des communes périphériques et du bourg centre lui-même, de trouver dans ces pôles un premier niveau de services répondant à leurs attentes.

Mais ces bourgs-centre s'inscrivent également dans un espace plus large à l'échelle de la zone d'emploi de Cahors et doivent permettre et faciliter l'accès de leurs populations aux équipements de niveau supérieur correspondant aux pôles urbains du PETR Grand Quercy.

En lien avec le développement des nouvelles mobilités à l'échelle départementale et régional, le PETR Grand Quercy accompagnera les bourg-centre dans la mise en place et le développement de nouveaux espaces intermodaux liés à ces mobilités partagées et adaptées à de nouveaux usages de l'espace rural pour l'accès à ces services et à ces équipements. Il contribuera ainsi au renforcement des fonctions de centralité de ces bourgs-centre dans l'espace régional.

La santé

L'offre de soins constitue un enjeu important pour maintenir l'attractivité du territoire et répondre aux besoins de la population qui vont aller en s'accroissant du fait du vieillissement. Le territoire va devoir développer des services répondant aux besoins des populations, mettre un œuvre des dispositifs qui lui permettront d'être accueillant et attractif pour l'installation de professionnels de la santé. Il devra également soutenir les démarches innovantes, avec le développement de la télémédecine par exemple, dont des projets sont déjà à l'étude et le renforcement de la formation en adéquation avec le maintien de la population en place. Le PETR est en cours d'élaboration de son Contrat Local de Santé qui fixera les enjeux opérationnels du territoire en la matière. L'enjeux de ce contrat sera de construire une stratégie

globale et cohérente d'amélioration de l'accès aux soins avec un maillage en services publics et de santé à l'échelle du PETR Grand Quercy (urbain / rural), facilitant et garantissant l'égalité d'accès à ces services pour tous les habitants du territoire. Rendre le territoire plus attractif pour les professionnels de santé et favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé, s'impliquer dans la prévention et la promotion de la santé, la santé mentale et développer la coordination des acteurs du territoire.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Pradines et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département du Lot

Le Département mobilisera principalement, dans le cadre du présent contrat bourg-centre, le **fonds d'aide pour les solidarités territoriales (FAST) et les outils en lien avec la délégation des aides à la pierre.**

Le Département mobilisera, dans le cadre du présent contrat bourg centre, le **fonds d'aide pour les solidarités territoriales (FAST).**

Ce dispositif s'inscrit dans les enjeux du projet de mandat dans le domaine des solidarités territoriales. Renforcé par la loi NOTRe qui désigne le Département comme chef de file en matière de solidarités territoriales, ce fonds vise à favoriser les projets pour un développement harmonieux du territoire.

Il permet de rassembler en un seul fonds toutes les aides du Département à l'investissement des collectivités ou groupements de collectivité.

Un panel important de thématiques est pris en compte dans le règlement :

- fiche 1 : les maisons médicales et les centres de santé
- fiche 2 : le petit patrimoine d'intérêt local
- fiche 3 : les bâtiments à caractère administratif ou associatif
- fiche 4 : les bibliothèques en milieu rural
- fiche 5 : les équipements liés au cadre de vie
- fiche 6 : les salles des fêtes
- fiche 7 : les équipements petite enfance
- fiche 8 : les équipements touristiques et de loisirs
- fiche 9 : les équipements sportifs
- fiche 10 : les équipements culturels
- fiche 11 : les commerces de proximité en zone rurale
- fiche 12 : les aménagements qualitatifs d'espaces publics en centre-bourg ou centre-ville
- fiche 13 : les écoles rurales
- fiche 14 : le patrimoine remarquable
- fiche 15 : les monuments historiques
- fiche 16 : la gestion de l'eau
- fiche 17 : les logements et aires d'accueil
- fiche 18 : les maisons de santé pluriprofessionnelles
- fiche 19 : les tiers-lieux

Depuis 2007, Le Département est **déléataire des aides à la pierre** sur l'ensemble du territoire lotois. Cette convention de délégation a été renouvelée en janvier 2018 pour les six années à venir.

S'appuyant sur le PDH – Plan Départemental de l'Habitat – approuvé lors de l'assemblée départementale du 24 mars 2016 – cette troisième période ambitionne de :

- structurer le développement de l'habitat et conforter sa qualité au bénéfice de l'attractivité des cœurs de territoire.
- améliorer les conditions de logement des ménages les plus fragiles
- et encourager et relayer les politiques territoriales de l'habitat

Ainsi, le Département, délégataire, décide de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de la rénovation de l'habitat privé et de la création de places d'hébergement.

Concomitamment, le Département a développé des aides sur fonds propres en faveur du parc privé et du parc public qui viennent conforter les dynamiques territoriales avec notamment une aide au suivi animation des opérations programmées et une priorisation des actions sur les communes structurantes de l'armature urbaine lotoise et les centres bourg.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors

Le Grand Cahors mobilise son ingénierie pour accompagner les communes Bourgs-Centres de son territoire dans l'élaboration et la structuration de leur projet de valorisation et de développement. Il assure la coordination de la démarche, la cohérence entre ces projets et les différentes stratégies sectorielles de l'agglomération (PLUi, PLH, schéma de développement économique et touristique...), ainsi que le suivi des maquettes territoriales.

Le Grand Cahors pourra être amené à intervenir en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de ses compétences ou examinera dans la limite de ses capacités budgétaires, dès lors que les projets auront un caractère supra communal et d'intérêt pour le territoire communautaire, les possibilités d'un accompagnement financier ou technique.

Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR du Grand Quercy

Le PETR Grand Quercy mobilisera son ingénierie de projet territoriale et ses moyens en faveur des thématiques répondants aux trois enjeux structurants identifiés dans son Contrat Territorial Régional pour contribuer au développement et la valorisation des Bourgs Centres du territoire.

- I. Mener une action économique et une croissance verte
- II. Soutenir la transition écologique et énergétique du Territoire
- III. Développer l'attractivité du territoire

Au travers de la prise en compte de ces trois enjeux, le PETR mobilisera ses moyens pour accompagner les communes dans la recherche de solutions techniques et financières en vue de la réalisation de leurs projets.

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué :

- des Communes Bourgs-Centres du territoire du Grand Cahors (Catus, Pradines, Saint-Géry-Vers)
- de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors,
- du PETR du Grand Quercy,
- du PNR des Causses de Quercy,
- de la Région,
- du Département

Ce Comité de Pilotage associera également les services de l'Etat (Préfecture, DDT, UDAP...), le CAUE 46, et tous partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Pradines.

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-11_15_11_18-DE
Reçu le 21/11/2018

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et les Communes Bourgs-Centres du territoire du Grand Cahors (Catus, Pradines, Saint-Géry-Vers).

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

**Le Président du Conseil Départemental
du Lot**

Carole DELGA

Serge RIGAL

**Pour le Président du Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural du Grand Quercy,
La Vice-Présidente**

**Le Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Cahors**

Danielle DEVIERS

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Le Maire de Pradines

Denis MARRE